

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2509

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 20

À la première phrase de l’alinéa 11, substituer aux mots :

« listée dans »

les mots :

« figurant sur une liste établie par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.